

COMPTE-RENDU
 DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
 DU 25 NOVEMBRE 2019
 (17h00-18h30)

Date rédaction	12/2019	Lieu	Port St VAAST	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	25/11/2019		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire			x	
M. Jacques Coquelin	Titulaire				x
Mme Frédérique Boury	Suppléante			x	
M. Serge Laidet	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue					
M. Gilles Auger	Titulaire			x	
Mme Fabienne Barbey	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			x	
M. Florent Duloir	Suppléant			x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire				
M. Romain Lanéele	Titulaire				
M. Francis Lanéele	Titulaire			x	
M. Didier Doucet	Suppléant				
M. Sébastien Ruel	Suppléant				
1 Poste vacant pour la pêche					
Représentants de l'activité plaisance					
M. Georges Courtay	Titulaire			x	
M. Lucien Poirot	Titulaire			x	
M. Philippe Lemout	Titulaire			x	
M. Jean Riby	Titulaire			x	
M. Guillaume Villeneuve	Titulaire				x
M. François Taille	Suppléant			x	
M. Arnaud Renard Dewynter	Suppléant				
M. Claude Santerre	Suppléant				
M. Rémy Noël	Suppléant			x	
Représentants de l'activité commerce					
M. Eric Jacob	Titulaire				x
M. Yves Picot	Suppléant			x	
Autres participants					
Mme Christine Lebatcheley	Conseillère départementale				x

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 25 novembre 2019 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Clergeau** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 24 JUIN 2019

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot souhaite joindre au compte rendu le courriel envoyé par l'AUPPSV 50, ainsi que les présentations « Power point ».

M. Lemaigen n'y voit pas d'objection.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité soit 13 voix sur 13 votants.

M. Courtay remercie la SPL pour l'invitation à la réunion qui s'est tenue avec Mme Varin du cabinet comptable.

II - POINT PARTIEL ACTIVITE DU PORT 2019

M. Leteissier présente les chiffres de fréquentation partiels pour l'année 2019, et invite le concessionnaire à commenter la saison estivale sachant qu'un bilan comparatif complet sera présenté au prochain conseil portuaire.

Port de Plaisance :

Nombre de navires visiteurs : **1 857** (2 019 en 2018)

Nombres de nuitées visiteurs : **4 539** (5 008 en 2018)

Port de pêche :

Nombre de navires professionnels à l'année : **39** (identique à 2018)

Nombre de navires professionnels de passage : **8** (7 en 2018)

Port de commerce :

76 717 passages effectués entre Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019. (63 690 en 2018).

M. Lemaigen précise que la baisse de fréquentation du port de plaisance est liée à la mauvaise météo du mois d'août, le nombre de nuitées a diminué pour la même raison, mais en termes de chiffre d'affaire il reste équivalent à 2018 car les unités accueillies étaient plus importantes.

M. Courtay demande des précisions concernant la délibération du conseil départemental de décembre 2017.

M. Lemaigen répond que le projet d'une nouvelle délégation de service public avait été présenté, mais celle restant en vigueur actuellement est celle de 2014, la délibération de décembre 2017 ne concerne que Barfleur.

III - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Leteissier présente les travaux de dragage qui ont été effectués.

M. Lemaigen explique qu'un relevé bathymétrique a été réalisé à l'issue des travaux, sur le schéma présenté apparaît « en vert » ce qui avait été demandé (voir diaporama de présentation).

M. Lemaigen précise que le coût du dragage est réévalué en fonction de la quantité de sédiments retirée, et indique qu'une grande quantité de macro déchets (filets, cordages, poches à huitres), ont ralenti le déroulement des opérations.

M. Courtay demande la diapositive du schéma.

M. Lemaigen répond que la diffusion de ce document ne peut intervenir qu'une fois le règlement à l'entreprise effectué.

M. Laneelle souligne que certains pêcheurs ne sont pas mentionnés comme ayant une AOT de délivrée pour la vente à quai, mais qu'ils pratiquent l'activité.

M. Duloir répond que tous les pêcheurs vendant sur le quai sont facturés.

M. Leteissier précise que ne sont mentionnés que les pêcheurs qui ont retourné leur AOT signée.

M. Lemaigen présente les travaux d'investissement envisagés pour 2020 à savoir : la modification de la zone technique suite à la construction d'un nouveau bâtiment pour un coût de 800 000 € H.T (subvention CD50), et souhaite engager une réflexion sur le stationnement sur le port et de réunir un groupe de travail afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

M. Courtay demande des précisions sur l'entrée des camions sur la zone technique au bout de l'école de voile.

M. Lemaigen explique le cheminement prévu.

M. Courtay demande le planning prévisionnel des travaux sur la zone technique.

M. Lemaigen précise qu'il ne doit pas y avoir d'impact sur la zone technique.

M. Courtay recommande au Département d'avoir des devis « sérieux » avant de délibérer.

M. Morin répond qu'en l'état, on ne peut avoir de devis avant les débats d'orientations budgétaires.

M. Lemaigen précise qu'il a été demandé d'intégrer dans le nouveau bâtiment, un espace réservé aux grutiers qui donnera sur la zone technique.

M. Courtay s'inquiète des nuisances sonores engendrées par l'élévateur et de l'impact sur les personnes travaillant dans le bâtiment.

M. Lepetit répond que cette question a été posée et prise en compte. Un rappel sera fait à l'architecte.

M. Auger indique qu'il y aura des réunions avec les utilisateurs.

M. Duloir confirme que des contacts ont été pris avec M. Traisnel.

M. Leteissier présente les travaux d'investissement prévus pour 2020 :

- | | |
|---|---------------|
| - Modification de la zone technique suite à la construction d'un nouveau bâtiment (subvention CD50) | 800 000 € H.T |
| - Mise en place d'une « seabin » dans le bassin | 10 000 € H.T |
| - Reprise des joints de la jetée du feu vert | 25 000 € H.T |
| - Panneaux informations passerelles | 5 000 € H.T |

M. Poirot demande des précisions sur le montant prévu concernant les panneaux d'information passerelles.

M. Lemaigen répond qu'il s'agit de panneaux explicatifs concernant les vieux gréements et seront fixés sur chaque ponton.

M. Courtay informe qu'il a vu une seabin en activité dans un port, que ce dispositif fonctionne bien lorsqu'un personnel s'en occupe, et s'interroge sur la disponibilité du personnel dans le cas présent.

M. Lemaigen explique qu'il s'agit d'expérimenter le dispositif, en ayant connaissance du lieu où l'amas de déchets se situe dans le port.

IV - TARIFS PORTUAIRES 2020

M. Leteissier présente les tarifs portuaires 2020, envisagés par le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche.

Tarif d'outillage : Il est proposé une **augmentation de 0,83 % par rapport aux tarifs 2019**, (indice Insee des prix à la consommation hors tabac). Les tarifs des cales de mise à l'eau restent inchangés.

L'intégration aux tarifs 2020 **d'une offre de fidélité** est proposée :

Pour les plaisanciers visiteurs en séjour court (inférieur à un mois) : À partir du 1^{er} janvier 2020, une carte de fidélité sera proposée à chaque client visiteur pour un séjour inférieur au mois. Pour chaque nuitée passée dans un des ports de la SPL, une case sera tamponnée sur la carte (5 pour un séjour hebdomadaire). Une nuitée sera offerte au client après le remplissage de 10 cases.

Pour les plaisanciers visiteurs en séjour long (supérieur à un mois) : Pour les clients visiteurs mensuels, une réduction de 5% sera accordée à partir de la 3^{ème} année (séjour mensuel obligatoire sur les deux années précédentes).

Pour les plaisanciers titulaires d'une AOT annuelle dans un des ports de la SPL : À partir du 1^{er} janvier 2020, les titulaires d'une AOT annuelle bénéficieront de 2 nuitées gratuites dans le port de la SPL de leur choix. Cette offre est soumise à conditions :

- les nuitées ne pourront être accordées lors de la période du 14 juillet au 15 août,
- le titulaire de l'AOT devra obligatoirement déclarer son départ auprès de son port d'origine,
- le titulaire de l'AOT devra présenter et faire tamponner sa carte nominative.
- les 2 nuitées peuvent être consécutives ou non et être offertes dans 2 ports différents de la SPL.

En ce qui concerne les droits de port

Le nouveau barème tient compte de **l'augmentation de 0,83 %**, les minimums et seuils de perceptions sont inchangés.

Les modifications suivantes ont été apportées concernant **les droits de port Pêche** :

Annexe II article 10

Suite à un changement de formule du calcul de volume, le montant H.T/m³/an

Passe de **3,2843 € H.T/m³/an** à **6,0195 € H.T/m³/an**.

M. Leteissier explique qu'en ce qui concerne les droits de port concernant le stationnement des navires de pêche, l'augmentation est significative mais est régie par le code des transports.

M. Laneelle s'interroge sur le changement de formule appliquée.

M. Duloir répond que dans le but d'harmonisation de l'ensemble des ports il a été acté d'appliquer la formule des douanes.

M. Courtay demande ce qu'il en est du changement de platelage du ponton C qui avait été évoqué lors d'une réunion avec M. Lemaignan.

M. Lemaignan répond que cela n'a pas été budgété, et ne pourra pas être réalisé pour la saison prochaine.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2020.

Ils sont adoptés moins une abstention soit 12 voix sur 13 votants.

V – ATERRISSAGE 2019 - BUDGET PREVISIONNEL 2020

M. Lemaignan présente le budget prévisionnel 2020, et explique que le poste « services extérieurs » s'élevait à 654 681 € en 2019 et passe à 306 930 € en 2020 car il correspondait principalement au dragage réalisé en 2019.

M. Courtay demande des explications sur l'augmentation du poste des salaires.

M. Lemaigen explique que son poste va passer à 100 % SPL à partir de 2020, avec une répartition sur les budgets des différents ports de la SPL.

M. Courtay s'interroge sur le montant des frais de factures alors que tout est dématérialisé.

M. Lemaigen répond que le montant est identique au vu des relances et envois recommandés.

M. Courtay propose que dès 2020 soit provisionnées les prochaines opérations de dragage, et qu'il serait préférable de réduire le temps entre ces opérations.

M. Poirot souhaite une augmentation des provisions afin que le port ne soit pas imposable.

M. Lemaigen explique qu'il y a des budgets par établissement, mais en ce qui concerne la compilation des résultats positifs et négatifs de l'ensemble des ports, la fiscalité est calculée en fonction du budget exécuté et non du budget prévisionnel.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le budget prévisionnel.

Il est approuvé à l'unanimité.

VI – ACTUALISATION DU PLAN DEDECHETS

M. Leteissier, informe qu'une actualisation du plan de réception et de traitement des déchets doit être effectuée tous les 3 ans. Aucune modification de structure n'est apportée au plan, seule une remise à jour des coordonnées des sociétés pouvant intervenir à l'intérieur des limites portuaires ainsi que des différents responsables sera intégrée à l'actualisation de l'arrêté n°2016-322 du président du conseil départemental en date du 30 septembre 2016.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur l'actualisation du plan de déchets.

Elle est approuvée à l'unanimité.

VII - QUESTIONS DIVERSES

M. Courtay demande si **M. Noël** est membre représentant la SNSM, ainsi que des précisions sur la composition du conseil portuaire.

M. Leteissier répond que **M. Noël** a été désigné par le Conseil Départemental.

M. Courtay demande si d'autres associations peuvent être intégrées au conseil portuaire, telle que l'école de voile, et souhaite une évolution afin d'avoir une représentativité plus diverse.

M. Leteissier répond que la composition des conseils portuaires est régie par le code des transports, et précise que le département a choisi de supprimer un poste de la partie commerce et de rapporter le poste correspondant au titre de la plaisance et de nommer le président de la SNSM comme membre du conseil portuaire, lorsqu'il y en a un sur le port. Il informe être en attente de la lettre de démission de M. Villeneuve, afin que monsieur le président du Département puisse nommer un nouveau membre titulaire.

M. Courtay demande à modifier l'arrêté structurel.

M. Leteissier répond qu'il ne peut pas être modifié.

M. Picot s'interroge sur l'afflux de véhicule prévisible suite à la construction du comptoir maritime, et demande quel sera l'aménagement prévu.

M. Auger répond qu'une réflexion globale est menée avec l'architecte, l'idée étant de faire un stockage des navires de l'école de voile avec un cheminement pour les enfants, il a été demandé de ne pas modifier la voierie devant le bâtiment.

M. Courtay demande qui va gérer cette zone d'aménagement.

M. Lepetit indique qu'une grande partie concerne la SPL.

VIII- PORT DE TATIHOU

M. Leteissier informe des travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le début de l'année 2019 :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- reprise des défenses (en cours).

Il précise que la reprise des défenses est prévue pour le 27 novembre 2019, et demande s'il y a des questions.

En l'absence de questions il passe au point suivant.

IX- POLICE PORTUAIRE

M. Leteissier informe que le navire Le Cartouche a été déconstruit. Il poursuit en expliquant que suite à la réorganisation du marquage de la zone pêche, une vérification a été effectuée afin de constater que le matériel est bien entreposé dans la bande délimitée à cet effet. Concernant le matériel laissé à l'abandon un courrier a été adressé aux pêcheurs, pour certains des procès ont été établis et des procédures engagées, sachant que la durée de la procédure peut être d'une année, et qu'une fois la procédure engagée, il n'est pas possible de revenir en arrière.

M. Courtay souhaite ajouter que l'atterrissage 2019 a été ajouté suite à l'intervention de M. Poirot.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le 24 mars 2020

Validé par Monsieur Jean Morin

Président du conseil portuaire

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



Conseil portuaire du lundi 25 novembre 2019

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Saint Vaast la Hougue est consacré à la pêche à la plaisance et au commerce.

Un bilan comparatif, avec les années antérieures, sera présenté au prochain conseil portuaire (données partielles depuis le 1^{er} janvier 2019).

Port de Plaisance :

Nombre de navires visiteurs : **1 857** (2 019 en 2018)

Nombres de nuitées visiteurs : **4 539** (5 008 en 2018)

Port de pêche :

Nombre de navires professionnels à l'année : **39** (identique à 2018)

Nombre de navires professionnels de passage : **8** (7 en 2018)

Port de commerce :

76 717 passages effectués entre Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019. (63 690 en 2018)

Le concessionnaire est invité à faire un bilan de la saison estivale 2019.

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE TRAVAUX 2019

Travaux réalisés ou en cours de réalisation :

- Travaux de dragage du port
- Travaux de voirie sur les quais Tourville et Vauban
(Département et SPL pour le marquage des stationnements)

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE TRAVAUX 2019

Dragage du port :

- Plus de 21 100 m³ dragués,
- Volume inférieur aux prévisions
- Forte présence de macro déchets : filets, voiles, cordages, poches à huitre,...
- démantèlement des canalisations
- Bassins de ressuyage seront remis en état au printemps 2020



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE TRAVAUX 2020

Travaux d'investissement envisagés pour 2020 :

- Modification de la zone technique suite à la construction d'un nouveau bâtiment (subvention CD50)	800 000 € H.T
- Mise en place d'une « seabin » dans le bassin	10 000 € H.T
- Reprise des joints de la jetée du feu vert	25 000 € H.T
- Panneaux informations passerelles	5 000 € H.T
Total	840 000 € H.T



TARIFS PORTUAIRES 2020

Le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche, propose, les modifications suivantes des tarifs en vigueur au port de Saint-Vaast-la-Hougue pour l'année 2020 :

En ce qui concerne les tarifs d'outillage

- 1 - il est proposé **une augmentation de 0,83 % par rapport aux tarifs 2019**, (indice Insee des prix à la consommation hors tabac).
- 2 - Les tarifs des cales de mise à l'eau restent inchangés.
- 3 - L'intégration aux tarifs 2020 **d'une offre de fidélité** est proposée :

TARIFS PORTUAIRES 2020

- Pour les plaisanciers visiteurs en séjour court (inférieur à un mois)

À partir du 1^{er} janvier 2020, une carte de fidélité sera proposée à chaque client visiteur pour un séjour inférieur au mois. Pour chaque nuitée passée dans un des ports de la SPL, une case sera tamponnée sur la carte (5 pour un séjour hebdomadaire). Une nuitée sera offerte au client après le remplissage de 10 cases.

- Pour les plaisanciers visiteurs en séjour long (supérieur à un mois)

Pour les clients visiteurs mensuels, une réduction de 5% sera accordée à partir de la 3^{ème} année (séjour mensuel obligatoire sur les deux années précédentes).

- Pour les plaisanciers titulaires d'une AOT annuelle dans un des ports de la SPL :

À partir du 1^{er} janvier 2020, les titulaires d'une AOT annuelle bénéficieront de 2 nuitées gratuites dans le port de la SPL de leur choix.

Cette offre est soumise à conditions :

- les nuitées ne pourront être accordées lors de la période du 14 juillet au 15 août,
- le titulaire de l'AOT devra obligatoirement déclarer son départ auprès de son port d'origine,
- le titulaire de l'AOT devra présenter et faire tamponner sa carte nominative.
- les 2 nuitées peuvent être consécutives ou non et être offertes dans 2 ports différents de la SPL.

TARIFS PORTUAIRES 2020

En ce qui concerne les droits de port

Le nouveau barème tient compte de l'augmentation de 0,83 %, les minimums et seuils de perceptions sont inchangés.

Les modifications suivantes ont été apportées concernant **les droits de port**
Pêche :

Annexe II article 10

Suite à un changement de formule du calcul de volume, le montant H.T/m³/an
Passe de **3,2843 € H.T/m³/an** à **6,0195 € H.T/m³/an**.

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

BUDGET PREVISIONNEL 2020

S.A SPL D'EXPL.PORTUAIRE DE LA MANCHE
Prévisionnel d'exploitation pour le Port de SAINT-VAAST LA HOUGUE

Page 2/10

INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS

▪ Investissements :

Investissements	2019	2020
Immobilisations corporelles		815 000
Port de ST-VAAST LA HOUGUE :		815 000
SVT - modification zone technique		800 000
SVT - seabin bassin		10 000
SVT - panneaux inform a passerelle		5 000
Total des investissements à réaliser		815 000
Total des immobilisations		815 000

S.A SPL D'EXPL.PORTUAIRE DE LA MANCHE
Prévisionnel d'exploitation pour le Port de SAINT-VAAST LA HOUGUE

Page 3/10

FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS

▪ prêts bancaires et subventions d'investissements :

Financements des investissements	2019	2020
Primes et subventions		802 000
Port de ST-VAAST LA HOUGUE :		802 000
SVT-modification zone technique (100%)		800 000
SVT-seabin bassin (20%)		2 000
Total des financements		802 000
Écart de financement		-13 000

BUDGET PREVISIONNEL 2020

S.A SPL D'EXPL.PORTUAIRE DE LA MANCHE

Prévisionnel d'exploitation pour le Port de SAINT-VAAST LA HOUGUE

Page 4/10

RÉSULTAT PREVISIONNEL (SYNTHÈSE)

Soldes intermédiaires de gestion	N-1	%	2019	%	2020	%
Ventes de marchandises	1 055 757	100%	935 000	100%	935 000	100%
Achats effectués de marchandises	939 897	89%	905 781	97%	869 550	93%
Stock initial de marchandises					36 231	4%
Stock final de marchandises			36 231	4%	36 231	4%
Variation de stock de marchandises	-13 312	-1%	-36 231	-4%		
Achats consommés de marchandises	926 585	88%	869 550	93%	869 550	93%
Marge commerciale	129 172	12%	65 450	7%	65 450	7%
Prestations vendues	896 940	100%	896 700	100%	903 539	100%
Production de l'exercice	896 940	100%	896 700	100%	903 539	100%
Achats effectués de matières	2 487	0%				
Achats consommés de matières	2 487	0%				
Marge sur production	894 453	100%	896 700	100%	903 539	100%
Chiffre d'affaires	1 952 697	100%	1 831 700	100%	1 838 539	100%
Ventes + Production réelle	1 952 697	100%	1 831 700	100%	1 838 539	100%
Achats consommés	929 072	48%	869 550	47%	869 550	47%
Marge globale	1 023 625	52%	962 150	53%	968 989	53%
Fournitures consommables	75 219	4%	71 600	4%	71 600	4%
Services extérieurs	345 122	18%	654 681	36%	306 930	17%
Charges externes	420 341	22%	726 281	40%	378 530	21%
Valeur ajoutée	603 284	31%	235 869	13%	590 459	32%
Impôts et taxes	92 034	5%	91 893	5%	92 194	5%
Salaires bruts (Salariés)	143 942	7%	163 500	9%	194 370	11%
Charges sociales (Salariés)	58 260	3%	58 860	3%	72 211	4%
Autres charges de personnel	1 739	0%	500	0%	500	0%
CICE	-9 502	0%				
Charges de personnel	194 439	10%	222 860	12%	267 081	15%

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Excédent brut d'exploitation	316 811	16%	-78 884	-4%	231 184	13%
Transferts de charges	32 642	2%				
Reprises sur provisions	17 972	1%	433 687	24%	108 426	6%
Autres produits d'exploitation	1					
Dotations aux amortissements	149 085	8%	150 941	8%	151 456	8%
Dotations aux provisions	112 077	6%	70 000	4%	70 000	4%
Autres charges d'exploitation	35 662	2%	36 000	2%	36 000	2%
Résultat d'exploitation	70 602	4%	97 862	5%	82 154	4%
Produits financiers	1 951	0%				
Charges financières	35 582	2%	34 424	2%	31 498	2%
Résultat financier	-33 631	-2%	-34 424	-2%	-31 498	-2%
Résultat courant	36 971	2%	63 438	3%	50 656	3%
Produits exceptionnels	1 498	0%			2 867	0%
Résultat exceptionnel	1 498	0%			2 867	0%
Impôt sur les bénéfices	8 111	0%	17 763	1%	14 986	1%
Résultat de l'exercice	30 358	2%	45 675	2%	38 537	2%
Capacité d'autofinancement	273 548	14%	-167 071	-9%	148 700	8%

Capacité d'autofinancement	2019	2020
Résultat de l'exercice	45 675	38 537
+ Dotations aux amortissements	150 941	151 456
+ Dotations sur provisions	70 000	70 000
- Reprises sur provisions	433 687	108 426
- Subventions virées au résultat		2 867
Capacité d'autofinancement	-167 071	148 700
- Remboursement des emprunts	172 820	175 746
Autofinancement net	-339 891	-27 046

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

Actualisation des plans de réception et de traitement des déchets du port de Saint-Vaast-la-Hougue

Actualisation du plan de réception et de traitement des déchets (tous les 3 ans)

Aucune modification de structure n'est apportée au plan, seule une remise à jour des coordonnées des sociétés pouvant intervenir à l'intérieur des limites portuaires ainsi que des différents responsables sera intégrée à l'actualisation de l'arrêté n° 2016-322 du président du conseil départemental en date du 30 septembre 2016.

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



QUESTIONS DIVERSES

PORT DE TATIHOU



Conseil portuaire du lundi 25 novembre 2019

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2019

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- reprise des défenses (en cours).

PORT DE TATIHOU



QUESTIONS DIVERSES